

Trois cent soixante-sixième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 20 août 2012, à 20 h.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Jacques Hémond
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Urbaniste stagiaire-aménagiste	M. Frédéric Marcotte
Chef du service projets et agente de développement rural et de communications	Mme Jacynthe Bourget
Chargée de projets en environnement et	Mme Dominique Ratté
Coordonnatrice en sécurité incendie	
Conseiller aux entreprises et au développement touristique et culturel, CLD des Sources	M. Marc Cantin

Six (6) citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard.

2012-08-8095

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2012-08-8096

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2012

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2012, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2012 soit et est accepté.

Adoptée.

INVITÉS

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les gens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

M. Claude Messier s'adresse aux membres du conseil pour connaître les revendications des manifestants à l'assemblée générale annuelle de la

Corporation de développement du Mont Ham. Le préfet, M. Hugues Grimard, informe que la MRC ne peut rien imposer ni s'ingérer dans le fonctionnement d'un organisme souverain, comme la Corporation de développement du Mont Ham. M. Grimard rappelle que le rôle de la MRC est de réaliser le Parc régional du Mont Ham.

M. René Gibeault, Mmes Hildegund Janzing et Anne-Marie Corbisier déposent au conseil de la MRC un document préparé par les Copains du Mont Ham et la Corporation de développement de Ham Sud. Les signataires du document soumettent, entre autres, quelques propositions qui permettraient de regagner le sentiment d'appartenance à la montagne par l'ensemble de la population régionale. M. Gibeault mentionne qu'une copie de ce document a été acheminé à chaque municipalité de la MRC des Sources.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – août, septembre et octobre 2012

Le calendrier des rencontres pour les mois d'août, de septembre et d'octobre 2012 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

ABSENCE

À ce moment-ci de la séance, le préfet M. Hugues Grimard quitte son siège. M. Pierre Therrien, préfet-suppléant, assume la présidence de la séance en l'absence de M. Hugues Grimard.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

2012-08-8097

DEMANDE D'INITIATIVE EN LOISIR CULTUREL DES JEUNES 2012-2015, CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT le programme d'Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes 2012-2015 mis en place par le Conseil sport loisir de l'Estrie en partenariat avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte aux MRC visées par le programme d'intégrer un volet spécifique à des mesures financières déjà gérées par la MRC;

CONSIDÉRANT la mise en place en 2011 par la MRC des Sources du Fonds culture et sentiment d'appartenance des jeunes de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée des élus de la MRC des Sources que ce Fonds puisse être multi volets et englober l'ensemble des mesures visant les jeunes et la culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources dépose une demande au projet pluriannuel (2012-2015) d'un montant de 2 200 \$ par année pour un total de 6 600 \$ auprès du Conseil sport loisir de l'Estrie;

QUE la MRC des Sources, par ce projet, s'engage à intégrer au Fonds culture et sentiment d'appartenance des jeunes de la MRC des Sources un volet de soutien au loisir culturel destiné aux jeunes;

QU'ADVENANT une réponse favorable à la demande, le directeur général de la MRC des Sources, M. Rachid El Idrissi, soit autorisé à signer la convention.

Adoptée.

QUÉBEC EN FORME

2012-08-8098

QUÉBEC EN FORME

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de Québec en forme au 30 juin 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE l'état des revenus et dépenses de Québec en forme au 30 juin 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2012-08-8099

QUÉBEC EN FORME

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2012

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201200120 à 201200139 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 26 747,96 \$.

Adoptée.

PRÉSENCE

À ce moment-ci de la séance, le préfet M. Hugues Grimard reprend son siège.

AVENIR D'ENFANTS

2012-08-8100

AVENIR D'ENFANTS

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 juin 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 juin 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2012-08-8101

AVENIR D'ENFANTS

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2012

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201200120 à 201200131 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 14 114,61 \$.

Adoptée.

2012-08-8102

AVENIR D'ENFANTS

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CSSS DES SOURCES

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-7261 par laquelle la MRC des Sources a signé un protocole d'entente avec la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants devenant ainsi l'organisme mandataire d'Avenir d'enfants;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat à intervenir entre le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) des Sources avec Les partenaires de la petite enfance de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que cette entente est en vigueur du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de partenariat des Partenaires pour la petite enfance de la MRC des Sources avec le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) des Sources.

Adoptée.

2012-08-8103

AVENIR D'ENFANTS

**ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DES FAMILLES
FAMILL'ACTION**

CONSIDÉRANT la résolution 2010-06-7261 par laquelle la MRC des Sources a signé un protocole d'entente avec la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants devenant ainsi l'organisme mandataire d'Avenir d'enfants;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat à intervenir entre La maison des familles FamillAction avec Les partenaires de la petite enfance de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que cette entente est en vigueur du 1^{er} avril 2012 au 30 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente de partenariat des Partenaires pour la petite enfance de la MRC des Sources avec La maison des familles famillAction.

Adoptée.

PISTE CYCLABLE

Aucun sujet.

CULTURE

Aucun sujet.

CORRESPONDANCE – DEMANDES D'APPUI

2012-08-8104

MRC D'AVIGNON – FRAIS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DES RÔLES D'ÉVALUATION AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre datée du 20 juin 2012 de la MRC d'Avignon concernant un appui relativement aux frais exigibles pour la fourniture des rôles d'évaluation aux commissions scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC d'Avignon qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT que le «Règlement sur le rôle d'évaluation foncière» a subi des modifications importantes en 2010 qui font notamment en sorte que les évaluateurs doivent transmettre leur rôle à quiconque il est destiné en vertu de la Loi, en format électronique;

CONSIDÉRANT que le «Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels» ne prévoit aucune disposition qui permet à un organisme municipal de réclamer quelques frais que ce soit pour en envoi en format électronique;

CONSIDÉRANT que le «Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels» est désuet et ne prévoit, en matière informatique, que des coûts pour la remise d'une disquette, d'un ruban magnétique et d'un microfilm (article 1 et annexe 1 du règlement);

CONSIDÉRANT qu'un organisme municipal ne peut réclamer le montant actuel de 0,42 \$ par unité d'évaluation qui est prévu à l'article 9 c) du «Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels»;

CONSIDÉRANT qu'en somme, l'article 9 du «Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels» ne s'applique qu'à l'obtention de documents sur support papier;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires se servent totalement des données du rôle d'évaluation à des fins de taxation aux citoyens;

CONSIDÉRANT que ces données d'évaluation permettent aux commissions scolaires d'encaisser des sommes importantes sans défrayer aucuns frais pour la confection du rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT que les municipalités assument des coûts sans cesse croissants (ex. : modernisation des rôles d'évaluation, etc.) pour la confection et la tenue à jour des rôles d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Normand Audet, et résolu unanimement,

QUE la MRC d'Avignon :

- 1. Dénonce cette situation inadmissible et demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de modifier les règlements applicables afin que les commissions scolaires soient assujetties à l'article 9 c) du «Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels»;*
- 2. Demande à la FQM et à l'UMQ de faire les représentations nécessaires afin que les commissions scolaires fassent leur juste part dans les coûts reliés à la confection des rôles d'évaluation;*
- 3. Demande l'appui des MRC du Québec dans ce dossier.*

Adoptée.

2012-08-8105

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU COMTÉ DE RICHMOND, APPUI POUR LE CAMP DES MÉTIERS DANS LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre datée du 26 juillet 2012 du Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond concernant un appui pour la première édition du Camp des métiers dans la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond est un organisme visant l'intégration sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 35 ans;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune offre de services pour les jeunes de 12 à 16 ans durant l'été, sauf ceux inscrits aux programmes d'emploi étudiant;

CONSIDÉRANT que le Camp des métiers vise à faire découvrir aux jeunes la réalité concrète de certains métiers en demande dans la région tels que dans les secteurs de la construction, la filière métallique, la santé et les métiers 911;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette activité est aussi de favoriser la persévérance scolaire tout en préparant la relève pour les métiers demandés dans la région, mais aussi la réduction de la pauvreté et des méfaits en donnant aux jeunes un but;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources appuie le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond pour son projet novateur «Camp des métiers dans la MRC des Sources».

Adoptée.

MRC DE MARGUERITE D'YOUVILLE – RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES POUR LES ENTREPRISES

La MRC des Sources ne donne pas suite à cette demande d'appui.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

LETTRE DE FÉLICITATIONS DE LA CORPORATION DE PROTECTION ET DE SURVIE DU LAC ST-GEORGES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil que la MRC des Sources a reçu une lettre datée du 25 juin 2012 de la Corporation de protection et de survie du Lac Saint-Georges-de-Windsor par laquelle elle exprime sa reconnaissance et remercie Mme Dominique Ratté, chargée de projets en environnement de la MRC, pour ses explications et sa collaboration lors de la présentation du projet d'étude écologique et de caractérisation du bassin versant du Lac St-Georges au conseil d'administration de la Corporation.

LETTRE DE REMERCIEMENTS DE COPERNIC

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil que la MRC des Sources a reçu une lettre datée du 5 juin 2012 de COPERNIC par laquelle elle remercie la Brigade verte de la MRC des Sources pour son support lors de l'édition 2012 de leur distribution d'arbres et mentionne l'initiative de la Brigade verte pour la distribution et la plantation d'arbres dans la Municipalité de Saint-Camille.

LETTRE DE DANVILLE – COURS D'EAU LANDRY

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la MRC a reçu une lettre datée du 17 juillet 2012 de la Ville de Danville pour le dossier du cours d'eau Landry et que la MRC des Sources est en attente de certaines informations afin de communiquer le tout à la Ville de Danville et continuer à travailler dans le dossier.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2012-08-8106

PACTE RURAL 2007-2014 – APPEL DE PROJETS SUPRALOCAL

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le plan de travail 2007-2014 du Pacte rural qui prévoit une enveloppe de 771 968,70 \$ pour la réalisation de projets supralocaux;

CONSIDÉRANT que la MRC recevra du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une somme de 354 167,45 \$ pour l'année 2012-2013, dont 118 057,44 \$ seront affectés au volet supralocal, tel que préconisé par le plan de travail 2007-2014;

CONSIDÉRANT l'effet de levier qui sera créé dans les communautés du territoire de la MRC des Sources par les projets qui seront présentés dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 – Volet supralocal;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du pacte rural recommande au conseil de la MRC des Sources de lancer un appel de projets dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 – Volet supralocal sous réserve des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
Et unanimement résolu

QUE la MRC des Sources lance un appel de projets dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 – Volet supralocal;

QUE cet appel de projets se tienne du **mardi 21 août 2012 au vendredi 21 septembre 2012, 12 h**, afin que le conseil de la MRC puisse rendre sa décision sur les projets présentés lors de la séance ordinaire de novembre 2012;

QUE cet appel de projets n'engage pas la MRC des Sources à financer les projets présentés pour la totalité des sommes disponibles;

QUE le comité consultatif soit mandaté pour coordonner le processus de suivis qui s'imposent dans le cadre de cet appel de projets du Pacte rural – volet supralocal.

Adoptée à l'unanimité.

2012-08-9107

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL SAINT-ADRIEN

PROJET: Abri à l'école Notre-Dame-de-Lourdes

PROMOTEUR: Municipalité de Saint-Adrien

Projet 123-2012

CONSIDÉRANT le projet *123-2012 Abri à l'école Notre-Dame-de-Lourdes* présenté par la Municipalité de Saint-Adrien dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à construire un abri de 16 ' X 16 ' dans la cour d'école, qui est aussi le lieu du parc municipal, afin que les utilisateurs puissent se protéger des intempéries et de la chaleur;

CONSIDÉRANT que ce projet fait suite au forum 2007 tenu dans la municipalité qui a permis aux citoyens de prioriser les projets en lien avec l'école primaire, un service de proximité pour le milieu;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Municipalité de Saint-Adrien au Pacte rural – volet local Saint-Adrien est de 1 700 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 2 200 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Renouvellement et intégration des populations* de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT la résolution 201205-097 de la Municipalité de Saint-Adrien qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural volet local Saint-Adrien pour un maximum de 1 700 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif pour les projets du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet *123-2012 Abri à l'école Notre-Dame-de-Lourdes* présenté par la Municipalité de Saint-Adrien pour un montant maximum de 1 700 \$, ou correspondant à un apport maximal de 78 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural - volet local Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (850 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (850 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (850 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (510 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (340 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

MAMROT – INVITATION À LA JOURNÉE DE LA RURALITÉ 2012

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

2012-08-8108

LETTRE DE FÉLICITATIONS À M. BENOÎT BOURASSA – COMITÉ DE TRAVAIL MAMROT (SOLIDARITÉ RURALE)

CONSIDÉRANT la Politique nationale de la ruralité qui permet aux municipalités de la MRC des Sources d'animer, de mobiliser et de soutenir le développement de leur communauté depuis 2001;

CONSIDÉRANT l'échéance de la Politique nationale de la ruralité au 31 mars 2014 et l'importance de cette Politique nationale de la ruralité pour créer un effet de levier dans les communautés rurales de la MRC des Sources, mais de l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT la demande effectuée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à M. Benoit Bourassa, maire de la Municipalité de Saint-Camille, de présider le groupe de travail mandaté pour élaborer la troisième Politique nationale de la ruralité du Québec ;

CONSIDÉRANT le dévouement, la passion et le temps qu'il consacre aux différents dossiers dont il est responsable ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le Conseil de la MRC des Sources adresse une lettre de félicitations à M. Benoît Bourassa, maire de la Municipalité de Saint-Camille, pour sa nomination à titre de président du groupe de travail mandaté pour élaborer la troisième Politique nationale de la ruralité.

Adoptée.

2012-08-8109

PACTE RURAL 2007-2014

COMITÉ CONSULTATIF

DÉMISSION DE M. LANGEVIN GAGNON

CONSIDÉRANT l'article 4E de l'Entente du Pacte rural intervenue entre le gouvernement du Québec et la MRC des Sources, le 27 février 2007, engageant la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources à actualiser, à adopter et à déposer auprès de la ministre un plan de travail;

CONSIDÉRANT que ce Plan de travail prévoit, au point 9.1, que le comité consultatif du Pacte rural est formé, entre autres, du préfet, des maires des Municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien, de même que du maire de Saint-Georges-de-Windsor, en tant que membre substitut;

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de la Municipalité de Ham-Sud, datée du 11 juillet 2012, dans laquelle le maire, M. Langevin Gagnon, informe la MRC des Sources de sa volonté de mettre fin à son implication au sein du comité consultatif du Pacte rural ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources désigne le maire de Saint-Georges-de-Windsor, M. René Perreault, à titre de membre du comité consultatif du Pacte rural et que M. Langevin Gagnon soit nommé membre substitut de ce même comité.

Adoptée.

LABORATOIRE SAINT-CAMILLE – RETOMBÉES

Le coordonnateur du projet, M. Benoît Bourassa, présente aux membres du conseil de la MRC les retombées du Laboratoire Saint-Camille. Les laboratoires ruraux sont des projets de la Politique nationale de la ruralité (2007-2014). Le Laboratoire de Saint-Camille est issu d'un travail d'équipe sur une période de trois (3) ans qui aura permis de décrire ce qui fait la spécificité de la communauté de Saint-Camille, à travers son histoire, ses valeurs et les principaux ingrédients utilisés dans son historique de développement. Les objectifs du laboratoire sur le développement de communautés en milieu rural étaient, entre autres, d'établir un modèle de développement rural, de développer des outils d'évaluation pour outiller les organismes de la communauté, et de développer des outils pour la diffusion de ce modèle de développement rural auprès d'autres communautés rurales. M. Bourassa invite les membres du conseil à visiter le site «Récits Recettes» au www.recitsrecettes.org. Ce site, issu du laboratoire rural de Saint-Camille, présente les récits de développement rural de la communauté et des histoires des organismes jumelées à des recettes culinaires.

M. Bourassa tient à remercier la MRC des Sources pour la présence de Mme Jacynthe Bourget tout au long du laboratoire.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

2012-08-8110

TABLE ESTRIENNE DE CONCERTATION INTERORDRES EN ÉDUCATION

PROJET: GRANDIR ENSEMBLE

PROMOTEUR: CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES SOURCES

CONSIDÉRANT la Tournée de mobilisation régionale qui a eu lieu le 23 mai 2012 et au cours de laquelle le *Portrait de l'éducation – MRC des Sources* a été présenté aux élus, aux intervenants socio-économiques ainsi qu'aux citoyens de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT l'annonce effectuée lors de cette Tournée de la disponibilité d'une somme de 78 144 \$ (39 072 \$/an) provenant du programme Réunir, Réussir (R2) pour financer des projets permettant de favoriser la réussite scolaire sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette présentation, des ateliers ont permis aux participants de s'exprimer sur les besoins à combler de même que d'identifier des idées de projets pour favoriser la réussite scolaire sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a mandaté la Table locale de persévérance scolaire, dont font partie une vingtaines de partenaires, pour analyser les projets à être présentés à la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) pour financement;

CONSIDÉRANT le projet *Grandir ensemble* présenté par le Centre de santé et de services sociaux des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embaucher un intervenant qui travaillera auprès de familles ciblées et volontaires qui ont un enfant qui fréquente une classe de préscolaire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ces familles seront ciblées selon les besoins de l'enfant au niveau de la maturité affective, des compétences sociales et des habiletés cognitives et de langage;

CONSIDÉRANT que le rôle de l'intervenant sera de supporter les parents, d'intervenir en contexte réel par le modelage et la rétroaction, autant dans le contexte classe que celui familial;

CONSIDÉRANT que ce projet implique la présence du parent dans la vie scolaire de son enfant afin de favoriser son implication et de prévenir des difficultés qui pourraient causer le décrochage;

CONSIDÉRANT que le coût du projet total est de 76 282 \$, dont une demande d'aide financière au Fonds Réunir, Réussir géré par la TECIÉ de 21 859 \$ pour l'an 1 et de 27 859 \$ pour l'an 2;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation 1 *Poser des gestes importants pour agir sur la persévérance scolaire* du plan d'action 2011-2012 du Plan de développement de la MRC des Sources et de ses partenaires;

CONSIDÉRANT que ce projet répond au besoin *Sensibiliser les parents à leur rôle dans la réussite scolaire de leur enfant, à la prévention en toxicomanie, à l'intimidation* du Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de la MRC des Sources.

CONSIDÉRANT que la Table locale de persévérance scolaire de la MRC des Sources a analysé ce projet et en propose la recommandation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources recommande à la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) dans le cadre des sommes disponibles au Fonds Réunir, Réussir (R2) le projet *Grandir ensemble* présenté par le Centre de santé et de services sociaux des Sources pour un montant maximum de 49 718 \$, soit un maximum de 21 859 \$ pour l'an 1 et un maximum de 27 859 \$ pour l'an 2.

Adoptée.

2012-08-8111

**TABLE ESTRIENNE DE CONCERTATION INTERORDRES EN ÉDUCATION
PROJET: ALTERNATIVE À LA SUSPENSION**

PROMOTEUR: CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU COMTE DE RICHMOND

CONSIDÉRANT la Tournée de mobilisation régionale qui a eu lieu le 23 mai 2012 et au cours de laquelle le *Portrait de l'éducation – MRC des Sources* a été présenté aux élus, aux intervenants socio-économiques ainsi qu'aux citoyens de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT l'annonce effectuée lors de cette Tournée de la disponibilité d'une somme de 78 144 \$ (39 072 \$/an) provenant du Fonds Réunir, Réussir (R2) pour financer des projets permettant de favoriser la réussite scolaire sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette présentation, des ateliers ont permis aux participants de s'exprimer sur les besoins à combler de même que d'identifier des idées de projets pour favoriser la réussite scolaire sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a mandaté la Table locale de persévérance scolaire, dont font partie une vingtaines de partenaires, pour analyser les projets à être présentés à la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) pour financement;

CONSIDÉRANT le projet *Alternative à la suspension* présenté par le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à embaucher un intervenant qui agira individuellement auprès des jeunes et de leurs parents qui vivent l'une des deux (2) problématiques suivantes :

- suspension scolaire à l'extérieur de l'école;
- profil sous-réactif;

CONSIDÉRANT que pour les élèves en situation de suspension, le rôle de l'intervenant sera de les accompagner sur une période de trois à cinq jours afin de les amener à réfléchir sur les raisons menant à la suspension, à les outiller face aux situations difficiles qu'ils traversent et à les aider à mettre à jour leurs travaux scolaires, de même que d'accompagner les parents;

CONSIDÉRANT que pour les élèves ayant un profil sous-réactif, le rôle de l'intervenant sera d'aider les jeunes dans la gestion de leurs communications et de leurs émotions, de même que d'accompagner les parents;

CONSIDÉRANT que ce projet implique la présence du parent dans la vie scolaire de son enfant afin de favoriser son implication et de prévenir des difficultés qui pourraient causer le décrochage;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet est de 67 800 \$, dont une demande d'aide financière au Fonds Réunir, Réussir géré par la TECIÉ de 14 213 \$ pour l'an 1 et de 14 213 \$ pour l'an 2;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation 1 *Poser des gestes importants pour agir sur la persévérance scolaire* du plan d'action 2011-2012 du Plan de développement de la MRC des Sources et de ses partenaires;

CONSIDÉRANT que ce projet répond au besoin *Sensibiliser les parents à leur rôle dans la réussite scolaire de leur enfant, à la prévention en toxicomanie, à l'intimidation* du Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la Table locale de persévérance scolaire de la MRC des Sources a analysé ce projet et en propose la recommandation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources recommande à la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ), dans le cadre des sommes disponibles au Fonds Réunir, Réussir (R2), le projet *Alternative à la suspension* présenté par le Carrefour jeunesse-emploi du comté de Richmond pour un montant maximum de 28 426 \$, soit un maximum de 14 213 \$ pour l'an 1 et un maximum de 14 213 \$ pour l'an 2.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

2012-08-8112

DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE PARC INDUSTRIEL ASBESTOS ENTENTE AVEC LA VILLE D'ASBESTOS EN CAS DE PANNE MAJEURE

CONSIDÉRANT la résolution 2012-03-7955 par laquelle la MRC des Sources a mandaté Câble Axion pour déployer la fibre optique dans le parc industriel d'Asbestos;

CONSIDÉRANT l'article 7d de la convention qui lie la MRC des Sources et Câble Axion par lequel la MRC des Sources s'engage à fournir un espace sécurisé, climatisé ainsi que l'alimentation électrique nécessaire au bon fonctionnement des Biens ;

CONSIDÉRANT le même article 7d par lequel Câble Axion exige qu'une alimentation électrique de secours de longue durée autre que le UPS soit reliée à l'installation ;

CONSIDÉRANT l'Annexe B de la Convention qui mentionne le processus qui décrit la façon dont Câble Axion peut joindre une personne responsable en cas de besoin, 24 h / 24 h, notamment en cas de panne électrique excédant quatre-vingt-dix (90) minutes ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos propose un *Protocole d'entente en cas de panne majeure au sous-centre optique*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, M. Rachid El Idrissi, soit et est autorisé à signer le *Protocole d'entente avec la Ville d'Asbestos en cas de panne majeure au sous-centre optique*.

Adoptée.

PARC RÉGIONAL DU MONT HAM

2012-08-8113

LETTRE DE REMERCIEMENTS AUX MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS ET DU GRANIT – ROUTE DES SOMMETS

CONSIDÉRANT la résolution 2012-02-7923 de la MRC des Sources par laquelle elle appuie la démarche de prolongement de la Route des Sommets, initiée par la MRC du Haut-Saint-François ;

CONSIDÉRANT que le prolongement de la Route des Sommets bénéficiera aux trois (3) MRC, soit les Sources, le Haut-Saint-François et le Granit ;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté à l'unanimité la résolution afférente au prolongement de la Route des Sommets ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
Et unanimement résolu,

QUE la MRC des Sources adresse une lettre de remerciements à la MRC du Granit pour l'adoption à l'unanimité d'une résolution afférente au prolongement de la Route des Sommets, et remercie également la MRC du Haut-Saint-François pour l'accompagnement et le cheminement de la demande de prolongement.

Adoptée à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

2012-08-8114

PROJETS NO E12-21 ; E12-22 ET E12-37 PRIORISÉS AU VOLET II DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a entériné la recommandation du comité consultatif de la Table de coordination agroforestière de la région d'Asbestos (TACARA) de trois (3) projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II – 2012-2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité selon un pointage attribué à chacun des projets;

CONSIDÉRANT que lesdits projets ont comme objectif général de favoriser la réalisation d'activités qui visent à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT que l'étude de la conformité de ces projets a été effectuée par le service d'aménagement et d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources autorise le secrétaire-trésorier à délivrer les certificats de conformité numéros **368 - 369 et 370** à l'égard des projets ci-dessous :

1. Coopérative de solidarité de Cultur'Innov : Développement d'un plan d'aménagement agroforestier (E12-21);
2. Développement du mont Ham-Sud : Mise à niveau des sentiers du mont Ham – Phase 1 (E12-22);
3. Corporation de développement de l'Étang Burbank : Réhabilitation et élargissement de 10 passerelles/ construction de 6 îlots de rencontre pour personnes à mobilité réduites/ construction de 10 nouvelles passerelles, ainsi que construction d'un nichoir pour les Martins pêcheurs (E12-37);

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources informe les promoteurs que les projets devront faire l'objet, le cas échéant, de toutes les autorisations nécessaires;

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- informe le promoteur Coopérative de solidarité de Cultur'Innov que le projet, Développement d'un plan d'aménagement agroforestier, devra être fait en conformité avec les politiques et les articles suivants:
 - Règlement 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers;
 - Règlement 129-2005 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
 - Règlement 139-2007 régissant l'écoulement naturel des eaux de la MRC.
- informe le promoteur Développement du mont Ham que le projet, Mise à niveau des sentiers du mont Ham – Phase 1, devra être fait en conformité avec les recommandations, les politiques et les articles suivants:
 - Le mont Ham est protégé par un statut de refuge biologique protégé par le MRNF, il est donc très important que les interventions qui y seront faites respectent le caractère particulièrement sensible du milieu ;
 - Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1);
 - Règlement 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers;
 - Règlement 129-2005 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- informe le promoteur Corporation de développement de l'Étang Burbank que le projet, Réhabilitation et élargissement de dix (10) passerelles/ construction de six (6) îlots de rencontre pour personnes à mobilité réduites/ construction de dix (10) nouvelles passerelles/ construction d'un (1) nichoir pour les Martins pêcheurs, devra être fait en conformité avec les politiques et les articles suivants:

- Politique relative aux aires de concentration d'oiseaux aquatiques et aux habitats du rat musqué;
- Politique relative à la protection des plantes vasculaires susceptibles d'être désignées, menacées ou vulnérables;
- Règlement 129-2005 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;
- Règlement 158-2008 relatif à la protection des milieux forestiers.

Adoptée.

MAMROT – CONFORMITÉ MODIFICATION SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, SAINT-ADRIEN

L'urbaniste stagiaire et aménagiste, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil de la réception d'une lettre datée du 12 juillet 2012 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, informant que le règlement 195-2012, visant à agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Adrien, respecte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement et par conséquent, confirme l'entrée en vigueur du règlement.

Le préfet, M. Hugues Grimard, tient à féliciter M. Frédéric Marcotte, pour son professionnalisme dans la gestion de ce dossier.

DOSSIER AMÉNAGEMENT

2012-08-8115

LETRE DE REMERCIEMENTS CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE ET LA COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE – DOSSIER AIPL

CONSIDÉRANT la résolution 2012-06-8077 de la MRC des Sources par laquelle elle fait part de sa position dans le dossier de proposition macrozonage AIPL;

CONSIDÉRANT la réceptivité de la position de la MRC des Sources de la part du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, ainsi que la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire dans le dossier de l'identification des aires d'intensification de la production ligneuse dans le cadre du macrozonage 2012-2018 pour l'ensemble du territoire public estrien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources adresse une lettre de remerciements au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, ainsi que la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire pour le respect de la position de la MRC des Sources dans leurs propres planifications dans le dossier de l'identification des aires d'intensification de la production ligneuse dans le cadre du macrozonage 2012-2018 pour l'ensemble du territoire public estrien.

Adoptée.

2012-08-8116

APPUI À L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

CONSIDÉRANT qu'en 2001, dans le cadre de ses orientations en matière d'aménagement, le gouvernement du Québec invitait les municipalités régionales de comté (MRC) à se doter d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'un PDZA constitue pour les MRC une occasion de compléter le portrait de leur zone agricole, de constater les forces et les faiblesses en matière de développement de leur zone agricole et de déterminer des orientations et des objectifs de développement, de même que les moyens nécessaires à leur réalisation;

CONSIDÉRANT que bien que fortement encouragées à adopter un PDZA, peu de MRC se sont dotées d'un tel plan et que l'approche préconisée était variable;

CONSIDÉRANT qu'en 2008, pour donner suite aux recommandations du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) adopta la vision gouvernementale d'avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire intitulée *La fierté d'en vivre, le plaisir de s'en nourrir*;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de cette vision, le MAPAQ souhaitait moderniser les divers grands piliers de l'agriculture dont celui qui porte sur la protection du territoire agricole, et ce, par un chantier de travail afin de soutenir les MRC dans l'élaboration de leur PDZA;

CONSIDÉRANT que pour l'atteinte de cet objectif, le MAPAQ s'est doté d'un soutien financier qu'il accorda dans un premier temps à huit (8) MRC dans le cadre de projets pilotes de PDZA;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ces projets pilotes, le MAPAQ a été en mesure de produire un guide à l'élaboration d'un PDZA à l'attention des MRC du Québec, toujours dans l'objectif d'aider ces dernières à se doter d'un plan de développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'aucune MRC en Estrie ne fut sélectionnée dans le premier appel de projets pilotes et que la direction régionale du MAPAQ en Estrie souhaite pousser la candidature d'une MRC de la région;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources agit à titre de *leader* en Estrie dans le domaine agroalimentaire et forestier;

CONSIDÉRANT que le portrait du secteur agroalimentaire de la MRC des Sources fut présenté au printemps 2012 par le Centre local de développement (CLD) des Sources et qu'il en résulte plusieurs constats dont l'importance de réaliser un Plan de développement de la zone agricole pour valoriser l'environnement agricole et faire émerger le potentiel physique de la zone agricole de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'à travers cette démarche, la MRC des Sources souhaite se doter d'un plan de développement de la zone agricole permettant de faire comprendre à l'ensemble de sa population le rôle indispensable de l'industrie agricole tant au niveau touristique par la qualité de nos paysages agricole qu'au niveau économique par la diversification de notre économie trop longtemps axé uniquement sur l'exploitation minière;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2012, un second appel de candidatures fut envoyé par le MAPAQ aux MRC du Québec désireuses d'un accompagnement dans la réalisation de leur PDZA et d'un support financier d'un montant pouvant atteindre 40 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE) appuie la démarche du MAPAQ Estrie en accordant un soutien financier supplémentaire de 10 000 \$ pour l'étude de la problématique des terres en friches, et ce, conditionnellement à ce qu'une MRC soit sélectionnée pour la réalisation d'un PDZA dans le second appel de projets;

CONSIDÉRANT que les MRC du Québec ont jusqu'au 31 août 2012 pour envoyer leur candidature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources souhaite déposer sa candidature auprès du MAPAQ dans le cadre de ce second appel de projets à l'élaboration d'un PDZA.

Adoptée.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

2012-08-8117

CONFORMITE DES DEMANDES D'AIDE A L'HABITAT DE LA SHQ

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est mandataire des Programmes d'Amélioration de l'Habitat dont RénoVillage(RVI) et Réparation d'Urgence(PRU), Logement adapté pour aînés autonomes(LAAA) et Aide à domicile(PAD);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a pour mandat de vérifier la conformité des demandes et de les recommander ou non au conseil de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources effectue les versements selon les modalités établies dans le cadre des quatre (4) programmes à l'exception du programme rénovation d'urgence (PRU) qui pourra être devancé si les travaux sont considérés urgents par l'inspecteur accrédité lequel cas sera présenté au conseil de la MRC lors d'une séance subséquente;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité consultatif qui a eu lieu le 18 juillet 2012;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif a procédé à l'analyse des dossiers suivants selon les critères établis par la SHQ et qu'il recommande leurs acceptations aux membres du conseil de la MRC;

RVI	LAAA	PAD	PRU
F-0464402	LAAA-7001024	Résidence Monfette	C-7015061
F-7061025		Résidence Le Fleuron	C-7015116
F-7061143			
F-7061165			
F-7061180			
F-7061272			

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte les dossiers cités ci-dessus et les paiements présentés par le comité consultatif;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs au paiement des sommes au nom du Conseil de la MRC des Sources.

Adoptée.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2012-08-8118

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE, SAINT-ADRIEN

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 201206-110 de la Municipalité de Saint-Adrien signifiant l'entente créée entre la Municipalité et la Régie intermunicipale d'incendie des 3 monts;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Municipalité à l'effet de demander à la Régie intermunicipale d'incendie des 3 monts de déléguer un nouveau représentant au comité de sécurité incendie, puisque le directeur du service incendie de Saint-Adrien n'occupe plus ses fonctions à l'intérieur de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 monts ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte la recommandation de la Municipalité de Saint-Adrien de déléguer M. Marquis Therrien au comité de sécurité incendie de la MRC des Sources.

Adoptée.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

2012-08-8119

MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT FONDS CULTURE ET SENTIMENT D'APPARTENANCE DES JEUNES DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la résolution 2011-11-7840 de la MRC des Sources par laquelle elle adoptait la Politique d'investissement «Fonds culture et sentiment d'appartenance des jeunes de la MRC des Sources» et le processus d'analyse des projets auprès de la CRÉ de l'Estrie, entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture en Estrie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette politique d'investissement à l'effet que ce fonds, à multiples volets, créé par la MRC des Sources afin de moduler son intervention auprès des jeunes, tienne compte de diverses sources de financement, notamment de la CRÉ de l'Estrie par l'entremise du fonds sur l'accès des jeunes à la culture, jumelée au fonds provenant du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC des Sources ainsi que du fonds d'aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes et d'autres fonds ou sources de financement ;

CONSIDÉRANT que ce fonds est disponible pour les projets provenant de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources adopte la politique d'investissement «Fonds culture et sentiment d'appartenance des jeunes de la MRC des Sources» telle que modifiée.

Adoptée.

2012-08-8120

FONDS CULTURE ET SENTIMENT D'APPARTENANCE DES JEUNES DE LA MRC DES SOURCES – APPEL DE PROJETS

CONSIDÉRANT la politique d'investissement «Fonds culture et sentiment d'appartenance des jeunes de la MRC des Sources» en vigueur à la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT le dépôt du calendrier de cheminement des projets 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources adopte le calendrier du cheminement des projets 2012 de la politique d'investissement «Fonds culture et sentiment d'appartenance des jeunes de la MRC des Sources» et procéder à un appel de projets..

Adoptée.

ENVIRONNEMENT**2012-08-8121****SITE D'ENFOUISSEMENT****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2012**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du Site d'enfouissement au 30 juin 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 juin 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2012-08-8122**SITE D'ENFOUISSEMENT****FERMETURE DU LES – CAHIER DE CHARGE ET APPEL D'OFFRES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT la résolution 2012-05-8032 par laquelle la MRC des Sources s'engage à terminer les étapes nécessaires à la fermeture du Lieu d'enfouissement sanitaire de la région d'Asbestos (LES) pour le printemps 2013, tel que prévu dans les modalités de fermeture ;

CONSIDÉRANT la préparation et la rédaction du cahier de charge pour la fourniture de machinerie pour l'acheminement de matériel de remblai pour le recouvrement final du Lieu d'enfouissement sanitaire de la région d'Asbestos (LES);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources donne le mandat au directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, pour la rédaction d'un cahier de charges pour l'appel d'offres pour la fourniture de machinerie et l'acheminement de matériel de remblai pour le recouvrement final du Lieu d'enfouissement sanitaire de la région d'Asbestos (LES) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, soit et est mandaté à procéder à l'appel d'offres publiques.

Adoptée.

2012-08-8123**SITE D'ENFOUISSEMENT****FERMETURE DU LES – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

CONSIDÉRANT la résolution 2012-08-8122 par laquelle la MRC des Sources va en appel d'offres publiques pour la fourniture de machinerie pour l'acheminement de matériel de remblai pour le recouvrement final du lieu d'enfouissement sanitaire de la région d'Asbestos (LES) ;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à choisir les membres du comité de sélection ;

QUE le comité soit et est mandaté pour étudier les soumissions reçues.

Adoptée.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Aucun sujet.

EAU

2012-08-8124

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE L'EAU DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources a adopté la « Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC des Sources » à sa séance ordinaire du 16 avril 2012, résolution 2012-04-7999 ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur de formulation s'est produite à la page 23, paragraphe 5, alinéa 1 ainsi qu'à la page 29 paragraphe 4, alinéa 1 concernant la responsabilité du coordonnateur régional des cours d'eau d'embaucher un consultant afin d'effectuer une estimation budgétaire;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur régional des cours d'eau de la MRC n'intervient qu'officiellement dans un dossier de gestion de l'eau sous mandat du conseil de la MRC et qu'en autre circonstance, il n'agit qu'à titre de soutien technique des municipalités;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de mandater un consultant pour réaliser une estimation budgétaire aux étapes ci-hauts mentionnées relève de la municipalité locale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources adopte les modifications à la page 23, paragraphe 5, alinéa 1 ainsi qu'à la page 29 paragraphe 4, alinéa 1 concernant la responsabilité du coordonnateur régional des cours d'eau d'embaucher un consultant afin d'effectuer une estimation budgétaire de la « Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC des Sources »;

QUE la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités du territoire de la MRC des Sources;

QUE copie des sections modifiées soit également acheminée à tous les directeurs généraux des municipalités du territoire de la MRC afin d'éviter toute ambiguïté sur le contenu de la « Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC des Sources ».

Adoptée.

BARIL D'EAU DE PLUIE – SOMMAIRE DU PROJET

La chargée de projets en environnement de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil que la distribution des barils récupérateur d'eau de pluie a été un beau succès. Il y avait cent-quarante (140) barils disponibles pour les citoyens des sept (7) municipalités de la MRC des Sources. Ce projet était financé par le Fonds Éco-IGA. Plus de soixante-dix personnes se sont présentées à l'Éco-centre d'Asbestos lors de la journée de distribution.

L'événement a également connu une belle visibilité, puisque une annonce a été faite dans le journal Les Actualités et qu'une entrevue a été effectuée sur les ondes du FM 99,3. La collaboration de la Brigade vert par les participants du Centre jeunesse-emploi du comté de Richmond a permis à ce projet d'être un franc succès à reconduire l'an prochain.

2012-08-8125

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) QUALITÉ DE L'EAU 2012-2013

PROJET: ÉTUDE DE CARACTERISATION DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE RUISSELLEMENT POUR UN DRAINAGE DURABLE DE LA QUALITE DE L'EAU

PROMOTEUR: MUNICIPALITE DE SAINT-ADRIEN

CONSIDÉRANT le projet «*L'amélioration de la qualité de l'eau, de l'écoulement des eaux de ruissellement dans la Municipalité de Saint-Adrien* » présenté dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) volet spécifique Qualité de l'eau de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT que ce projet consistera à :

- s'assurer de trouver la meilleure solution pour réduire le débit et améliorer la qualité de l'eau ;
- donner l'occasion à d'autres organisations de visualiser facilement une démarche d'amélioration de la qualité de l'eau dégradée par le ruissellement et de l'écoulement des eaux, et par le fait même de développement durable ;
- réaliser les interventions appropriées.

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière provenant de la MRC des Sources est répartie de la façon suivante :

- 2 950 \$ provenant du budget de la MRC des Sources en plus de 200 \$ en contribution nature;
- et 3 750 \$ provenant du fonds FDR qualité de l'eau de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet total de 7 500 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations du *Plan directeur de l'eau (PDE) de l'organisme de bassin versant de la Rivière Nicolet (COPERNIC)* :

- *Enjeu 1 : Gestion qualitative de la ressource en eau;*
- *Enjeu 3: Gestion du fonctionnement physique et écologique des cours d'eau, des milieux humides et des lacs.*

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint la stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau de l'axe 1 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, soit «Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie»;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources ainsi qu'à la CRÉ de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet «*L'amélioration de la qualité de l'eau, de l'écoulement des eaux de ruissellement dans la Municipalité de Saint-Adrien*» présenté par la MRC des Sources pour un montant maximum de 2 950 \$, montant pris à même l'enveloppe «Gestion de l'eau» – Budget MRC des Sources, conditionnellement à :

- l'obtention du financement provenant du fonds FDR qualité de l'eau de la CRÉ Estrie pour un montant de 3 750 \$;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 475 \$) lors de l'adoption du projet par la CRÉ Estrie
- 50 % (1 475 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (1 475 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (885 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (590 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2012-08-8126

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) QUALITÉ DE L'EAU 2012-2013

PROJET: CARACTERISATION ET CORRECTION DES PROBLEMATIQUES DE SEDIMENTATION EN AMONT DE LA PISCICULTURE TROIS-LACS

PROMOTEUR: MUNICIPALITE DE WOTTON

CONSIDÉRANT le projet «*Caractérisation et correction des problématiques de sédimentation dans le cours d'eau en amont du bassin de sédimentation à la Station piscicole Trois-Lacs Municipalité de Wotton*» présenté dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) volet spécifique Qualité de l'eau de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT que ce projet consistera à :

- caractériser le ruisseau se déversant dans le bassin de sédimentation du 6e rang Ouest et de son bassin versant;
- identifier des sources d'érosion et d'apport en sédiments ;
- déterminer un plan d'action pour réduire l'apport en sédiments dans le bassin de sédimentation du 6e rang Ouest ;
- démanteler les embâcles sur le ruisseau et à nettoyer la végétation ;
- offrir une formation personnalisée aux propriétaires du bassin versant et à leur remettre de la documentation.

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière provenant de la MRC des Sources est répartie de la façon suivante :

- 8 200 \$ provenant du budget de la MRC des Sources en plus de 300 \$ en contribution nature;
- et 10 000 \$ provenant du fonds FDR de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet total de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations du *Plan directeur de l'eau (PDE) de l'organisme de bassin versant de la Rivière Nicolet (COPERNIC)* :

- *Enjeu 1 : Contribuer à la prévention des risques, Objectif. 1.2 : Prévenir l'érosion des sols;*
- *Enjeu 4 : Assurer la gestion intégrée du bassin versant des Trois-Lacs, Objectif. 4.1 : Sensibiliser les citoyens et les intervenants du bassin versant sur les mesures à prendre pour assurer la prévention des écosystèmes.*

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint la stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau de l'axe 1 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, soit «Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie»;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources ainsi qu'à la CRÉ de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources accepte le projet «*Caractérisation et correction des problématiques de sédimentation dans le cours d'eau en amont du bassin de sédimentation à la Station piscicole Trois-Lacs Municipalité de Wotton*» présenté par la MRC des Sources pour un montant maximum de 8 200 \$, montant pris à même l'enveloppe Gestion de l'eau – Budget MRC des Sources, conditionnellement à :

- l'obtention du financement provenant du fonds FDR de la CRÉ Estrie pour un montant de 10 000 \$;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (4 100 \$) lors de l'adoption du projet par la CRÉ Estrie
- 50 % (4 100 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (4 100 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 460 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 640 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2012-08-8127

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) QUALITÉ DE L'EAU 2012-2013

PROJET: OUTIL CARTOGRAPHIE DE GESTION TERRITORIALE DES ZONES SENSIBLES D'ÉROSION À L'ÉCHELLE DE LA MRC DES SOURCES

PROMOTEUR: MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT le projet «*Outil de cartographie de gestion territoriale des zones sensibles d'érosion*» présenté dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) volet spécifique Qualité de l'eau de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT que ce projet consistera en l'analyse du territoire afin de cartographier le niveau de sensibilité à l'érosion du territoire et que le résultat de l'analyse sera cartographié et présenté sur un support informatique accessible aux inspecteurs municipaux et de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce projet :

- permettra aux intervenants de visualiser l'ensemble des facteurs de sensibilité à l'érosion sur une même carte interactive sur support informatique;
- facilitera le travail des inspecteurs en augmentant l'accessibilité aux données et en facilitant l'analyse des risques d'érosion pour un projet donné selon les caractéristiques du site;
- augmentera l'efficacité et la rapidité d'intervention des inspecteurs et gestionnaires du territoire pour le traitement de demandes et de projets

pouvant affecter la qualité de l'eau et les composantes sensibles de l'environnement;

- servira de base pour l'établissement d'une réglementation sur la gestion des sols et des eaux de ruissellement

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière provenant de la MRC des Sources est répartie de la façon suivante :

- 8 050 \$ provenant du budget de la MRC des Sources en plus de 1 500 \$ en contribution nature;
- et 10 550 \$ provenant du fonds FDR de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet total de 21 100 \$;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux orientations *du PDE de l'organisme de bassin versant de la Rivière Nicolet (COPERNIC)* :

- *objectif 2.1 Colliger les informations de tous les usagers sur le bassin versant,*
- *objectif 2.3 Mettre en commun les données sur l'occupation du territoire, le zonage, les zones de contraintes et les grandes affectations du territoire afin de jeter les bases d'un plan régional concerté.*

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint la stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau de l'axe 1 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, soit «Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie»;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources ainsi qu'à la CRÉ de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accepte le projet «*Outil de cartographie de gestion territoriale des zones sensibles d'érosion*» présenté par la MRC des Sources pour un montant maximum de 8 050 \$, montant pris à même l'enveloppe «Gestion de l'eau» – Budget MRC des Sources, conditionnellement à :

- l'obtention du financement provenant du fonds FDR de la CRÉ Estrie pour un montant de 10 550 \$;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (4 025 \$) lors de l'adoption du projet par la CRÉ Estrie
- 50 % (4 025 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (4 025 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 415 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 610 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le projet «*Outil de cartographie de gestion territoriale des zones sensibles d'érosion*» présenté par la MRC des Sources soit également déposé au Fonds FDR CRÉ Estrie-Qualité de l'eau pour le financement maximum de 10 550 \$;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec la CRÉ de l'Estrie définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

RÉCUPÉRATION

BRIGADE VERTE, BILAN ESTIVAL

La chargée de projets en environnement de la MRC des Sources, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil des points saillants de la saison estivale de la Brigade verte. Présente dans les sept (7) municipalités de la MRC des Sources, la Brigade verte a effectué en premier lieu un travail de sensibilisation d'après les thèmes suivants : la réduction de l'eau potable, la charte des matières recyclables, le compostage et la disposition adéquate des résidus domestiques dangereux (RDD). Aussi, la présence de la Brigade verte lors de plusieurs activités estivales telles que le Festival des Gourmands, les régates d'Asbestos, le marché du carré de Danville, le défilé « Design vers l'avenir » de Saint-Georges-de-Windsor, un vendredi pizza au P'tit Bonheur de Saint-Camille, etc., ont permis aux citoyens et touristes de la MRC des Sources de réduire leur empreinte environnementale au cours de l'été.

Enfin, Mme Dominique Ratté mentionne aux membres du conseil l'excellent travail de coordination de Mme Marilyne Marcoux auprès de la Brigade verte pour la période estivale et les informe de la remise d'un rapport mi-annuel lors d'une prochaine séance.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les gens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question ni commentaire ne sont adressés aux membres du conseil.

MRC FINANCES

2012-08-8128

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 juin 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 juin 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2012-08-8129

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} JUIN AU 30 JUIN 2012

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} juin au 30 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201200342 à 201200408 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 200 023,65 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet.

MRC ADMINISTRATION

2012-08-8130

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON, SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT l'activité de la 3^e édition du tournoi de golf bénéfice de la Municipalité de Wotton le samedi 15 septembre 2012 au Club de golf d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi seront versés pour les améliorations du Centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

D'autoriser l'achat de deux (2) billets (golf et souper) pour que soit représentée la MRC des Sources.

QUE les coûts d'inscriptions soient pris à même le poste budgétaire « 02-130-10-493 Réceptions publiques ».

Adoptée.

2012-08-8131

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, DISTRICT DE L'ESTRIE, LE 30 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT l'activité du tournoi de golf bénéfice régional 2012 de la Sûreté du Québec, district de l'Estrie, le 30 août 2012 au Club de golf de Owl's Head de Mansonville;

CONSIDÉRANT qu'une partie des bénéfices du tournoi ira à un organisme de notre région ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

D'autoriser le préfet et le président du comité de sécurité publique à participer au tournoi de golf organisé par la Sûreté du Québec, Estrie, le 30 août 2012 à Mansonville;

QUE les coûts d'inscriptions au montant de 100 \$ par inscription soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

2012-08-8132

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE LA MRC DES SOURCES ET LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION
ENTENTE DE GESTION 2012-2014**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 89 de la *Loi sur le Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*, la MRC des Sources doit signer une Entente de gestion avec le MDEIE concernant le rôle de la MRC et ses responsabilités en matière de développement local ainsi que les conditions de l'exercice;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a désigné le CLD des Sources comme l'organisme agissant à titre de « centre local de développement » sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une Entente de gestion entre la MRC et le ministère doit être signée pour une durée de trois (3) ans, dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2012 et prendra fin le 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, soit et est autorisé à signer l'Entente entre la MRC des Sources et le MDEIE qui a pour objet de définir le rôle et les responsabilités que le ministre confie à la MRC en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice, conformément à l'article 89 de la *Loi sur le MDEIE*.

Adoptée.

2012-08-8133

ENTENTE DE GESTION 2012-2014 – MRC DES SOURCES ET CLD DES SOURCES

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur le ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation* (L.R.Q., chapitre M-30.01), ci-après désignée *Loi sur le MDEIE*, permet au MINISTRE de conclure avec une municipalité régionale de comté une entente concernant le rôle et les responsabilités de celle-ci en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur le MDEIE*, une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire, dont notamment l'offre de l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, l'élaboration d'un plan d'action local pour l'économie et l'emploi et sa mise en œuvre et l'élaboration d'une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale et à agir en tant qu'organisme consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur le MDEIE*, une municipalité régionale de comté confie à un organisme qu'elle constitue, en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., chapitre C-38) sous l'appellation *centre local de développement* ou à un organisme existant qu'elle désigne à ce titre, les mandats décrits à l'article 90;

CONSIDÉRANT que le Centre local de développement de la MRC des Sources a été désigné le 15 mars 2004 par la MRC en vertu de la résolution 2004-4858, ci-après désigné le CLD;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2011, le gouvernement a adopté la « stratégie de l'entrepreneuriat » qui reconnaît le rôle incontournable que jouent les CLD dans le soutien à l'entrepreneuriat et leur contribution attendue dans l'atteinte des objectifs retenus ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3) qui précise les rôles et les responsabilités des ministères et organismes gouvernementaux, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) est responsable de la mission « activités économiques » du plan national de sécurité civile. Cette mission consiste à réduire les impacts économiques d'une catastrophe majeure sur les entreprises, incluant les travailleurs autonomes, à favoriser la reprise de leurs activités économiques normales et à assurer le maintien des emplois ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources renouvelle l'entente de gestion avec le CLD des Sources pour une durée de trois (3) ans, dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2012 et prendra fin le 31 décembre 2014;

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, soit et est autorisé à signer cette entente de gestion 2012-2014.

Adoptée.

2012-08-8134

**OBSERVATOIRE ESTRIEN DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS -
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION**

CONSIDÉRANT que l'organisation «Observatoire estrien du développement des communautés» qui est un lieu dynamique d'échanges que la région de l'Estrie s'est donnée pour mieux connaître ses communautés, pour soutenir le partage d'expériences entre les praticiens et les chercheurs, et pour soutenir l'innovation en matière de développement des communautés;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est membre depuis 2009 de l'Observatoire estrien des communautés;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement de la cotisation annuelle de l'Observatoire du développement estrien des communautés, au montant de 35 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources renouvelle sa cotisation annuelle à l'Observatoire du développement estrien des communautés;

QUE le coût de 35 \$ soit pris à même le poste budgétaire « 02-130-10-494 Abonnements».

Adoptée.

2012-08-8135

CORPORATION DU 309 – AUTORISATION ACHAT DE L'IMMEUBLE

CONSIDÉRANT la résolution 2010-09-7347 de la MRC des Sources par laquelle elle a résolu d'entamer le processus nécessaire de rapatriement de l'édifice du 309 rue Chassé à Asbestos et ce, afin d'en devenir le propriétaire unique;

CONSIDÉRANT que lors d'un Lac-à-l'épaule le 24 mars 2012 de la MRC des Sources, les élus ont unanimement recommandé de procéder à l'acquisition de l'immeuble du 309 rue Chassé à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la Corporation du 309, lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 26 juin 2012 où tous les membres étaient présents, a résolu à l'unanimité de dissoudre volontairement la Corporation du 309;

CONSIDÉRANT que la Corporation du 309 a fait parvenir à la Direction du Registraire des entreprises, le 4 juillet 2012, une déclaration d'intention de dissolution de la Corporation du 309;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à l'acquisition de l'immeuble 309 rue Chassé à Asbestos ainsi que les équipements et mobiliers s'y rattachant au montant de la dette totale de la Corporation du 309 en date de la transaction, incluant le prêt de la Caisse Desjardins Saint-Camille-Dudswell et la pénalité;

QUE la MRC des Sources donne quittance de son prêt envers la Corporation du 309 pour un montant de 50 000 \$;

QUE la MRC des Sources s'engage à respecter les baux en vigueur entre le locateur et les locataires;

QUE la MRC des Sources prenne le montant de l'acquisition dans les surplus accumulés de la MRC des Sources;

QUE le notaire Pierre Corbeil soit mandaté pour rédiger les actes notariés nécessaires à cette transaction;

QUE le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, soient et sont mandatés pour signer les actes notariés.

Adoptée.

2012-08-8136

TOURNOI DE GOLF DU CAMP MUSICAL D'ASBESTOS, LE 25 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT l'activité du cinquième tournoi de golf bénéfique du Camp musical d'Asbestos le samedi 25 août 2012 au Club de golf d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources procède à l'achat d'un (1) billet;

QUE le coût d'inscription au montant de 90 \$ soit pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques ».

Adoptée.

2012-08-8137

PLACE AUX JEUNES DES SOURCES, MON AVENIR, MA RÉGION 2013

CONSIDÉRANT l'activité « Mon avenir, Ma région » pour une dixième année qui se tiendra au printemps 2013 et qui permet aux adolescents de considérer leur avenir en région et d'y développer un sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT que le CLD des Sources accepte de contribuer pour un montant équivalant à celui de la MRC des Sources, soit 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources contribue à l'activité « Mon avenir, Ma région 2013 » pour un montant de 500 \$ et que ce montant soit pris à même le poste budgétaire « Réceptions publiques » **du budget 2013**.

Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF

Aucun sujet.

VARIA

Aucun sujet.

2012-08-8138

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

M. Hugues Grimard
Préfet

M. Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-
trésorier